normandie

caen • alençon • avranches • cherbourg

Compte rendu FO de l'instance de proximité 3 juillet 2025

Présents pour la direction: Laurent Le Mouillour Directeur régional; Fanny Ausina-Defosse RRH; Virginie Depond IRH; Maud de Bohan Déléguée à l'antenne et aux contenus; Christophe Miguel Chef de centre; Mickaël Goavec Rédacteur en chef
Présents RP: François Ormain; Caroline Vilcocq, Carole Lefrançois, Florence de Bonnaventure

Préventions des risques: FO demande à la direction une politique inclusive

Dans le cadre des nouvelles prérogatives de la médecine du travail, devant axer davantage son action dans la prévention inter-entreprises et des principes RSE (responsabilité sociétale des entreprises) de France Télévisions, **FO** a évoqué l'organisation du travail des agents de gardiennage devenue plus contraignante et source de souffrance avec le changement de prestataire « France Gardiennage ».
Outre le travail de nuit, ces salariés sont présents 5 X 7 heures par semaine (avec des passages de relais excessifs de 20 minutes, facturés à FTV) contre 3 X 12 heures auparavant. Un système qui permettait un temps de repos plus confortable, une certaine flexibilité dans l'organisation du travail pour notamment remplacer les absences imprévues de certains collègues, et des économies notables dans les trajets domicile/travail.
FO a demandé à la direction régionale le changement du cahier des charges auprès du nouveau prestataire pour un retour à l'ancien système, comme c'est le cas dans d'autres antennes du réseau. Cela afin d'éviter les arrêts longue durée, réduire l'empreinte écologique, améliorer l'état de vigilance de ces personnels, éviter la désinsertion professionnelle et permettre des économies à France Télévisions sur la facturation excessive des passages de relais.
Il s'agit d'appliquer des mesures de bon sens pour améliorer les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité de ces travailleurs appartenant à France Gardiennage dont le DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels) en est l'indicateur et le garant. C'est aussi une mesure de prévention relevant de la responsabilité de la médecine du travail et du commanditaire France Télévisions soumise à son obligation légale de préserver la santé mentale et physique de tous salariés, internes et externes.

Point 1 - CSSCT

Rapport annuel médecine du travail 2024: quid des RPS ?

Le Dr Camille Ganivet, nouvellement en place et Sonia Fleury, infirmière au service de prévention santé au travail de Caen sont venues présenter le rapport annuel de la médecine du travail rédigé par le médecin précédent le Dr Catherine Fusibet.

En fonction de leur état de santé, les salariés bénéficient d'un:

- **Suivi individuel** tous les 5 ans (salariés en bonne santé sur des postes qui ne sont pas à risques), avec délivrance d'une attestation de suivi par le médecin ou l'infirmière.

- **Suivi individuel adapté** tous les 3 ans (salariés avec problème de santé justifiant d'une RQTH ou femme allaitante ou revenant d'un congé maternité jusqu'à 3 ans post-congé), avec délivrance d'une attestation de suivi par le médecin ou l'infirmière pouvant préconiser des aménagements de poste si besoin.

- **Suivi Individuel renforcé** tous les 2 ans, pour les salariés soumis à certains risques ou contraintes fortes (ex: habilitation électrique, engin de levage, manutention lourde, amiante, exposition à des produits chimiques, des rayonnements, etc…), avec délivrance d'une attestation d'aptitude par le médecin uniquement.

De la déclaration de la situation de santé découle le suivi par le médecin ou l'infirmière et la périodicité du suivi (2, 3 ou 5 ans…). Le médecin reste maître de la périodicité des visites en fonction des pathologies observées. L'employeur peut minimiser un risque et reste responsable de sa déclaration. Dans le cadre du DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels), des actions de prévention et de sensibilisation sont mises en place sur les risques liés à une activité physique, le travail sur écran, le bruit, etc… qui peuvent donner lieu à un aménagement de poste ou à des actions sur mesure.
Le 9 octobre prochain, est prévue une sensibilisation à la sécurité routière. D'autres actions peuvent avoir lieu sur proposition de l'entreprise.

A Caen, 91 salariés ont été pris en charge en 2024: 54 suivis individuels, 7 suivis individuels adaptés, 24 suivis individuels renforcés.

Des **visites d'information et de prévention (VIP)** occasionnelles sont possibles à la demande des salariés, sans forcément avertir l'employeur suite à une embauche par exemple.
Des **rendez-vous de liaison** sont possibles pour une pré-reprise (pendant les arrêts de travail d'au moins 30 jours).
Une **visite de mi-carrière** (entre 43 et 45 ans) est prévue pour évaluer le risque de désinsertion professionnelle du fait de sa santé.

Le médecin du travail conseille d'informer l'employeur de sa RQTH.

En Normandie, il est noté un retard dans la visite médicale pour certaines personnes.

Depuis 2024, la PST (prévention, santé et travail) tient une **fiche entreprise** qui répertorie la nature des postes, les risques et donne des pistes d'amélioration des conditions de travail. Le médecin du travail évoque notamment le bruit en open space avec possibilité de porter des bouchons d'oreille adaptés. D'autres domaines d'intervention sont évoqués comme l'hygiène de vie, la sédentarité, l'alcoolisme, l'alcoolisme mondain… Ce document administratif obligatoire permet aussi d'alimenter le DUERP.

FO soulève la question des RPS (risques psychosociaux) et du burn out.

Réponse de la médecine du travail: Ce risque n'est pas reconnu par le gouvernement nécessitant un suivi particulier. C'est un risque émergent et subjectif. Quant au burn out, il n'est pas éligible au tableau des maladies professionnelles. **Chacun doit donc apprendre à gérer son stress et lorsque la coupe est pleine, aller plutôt voir son médecin traitant…**

Bilan diversité 2024: une vision réductrice selon FO

Handicap, identité de genre, orientation sexuelle, la direction présente ses actions de sensibilisation:

- **Pour le handicap,** l'accord Groupe permet des campagnes d'affichage et l'organisation d'une opération Duo Day: En novembre, deux salariés ont accompagné deux personnes en situation de handicap afin de leur faire découvrir leur métier. Le Duo Day sera reconduit l'année prochaine. Huit salariés ont une RQTH à Caen. Six jours d'absence sur autorisation du médecin sont possibles et deux jours pour constituer un dossier auprès de la MDPH (maison départementale du handicap). Il existe un référent handicap par antenne, au niveau du réseau et au niveau de France Télévisions.
  Pour FO: une référente centrale: Laurence Romet, un référent Normandie: François Ormain
- **Une journée de prévention dédiée à la vue** avec optique 2000.
- **Pour l'orientation sexuelle,** une sensibilisation à la connaissance LGBTQIA+ pour une plus grande inclusion, avec « le temps des fiertés ».
- **Un accueil intergénérationnel** avec la transmission des savoirs pour les stagiaires et l'éducation aux médias.
- **Une sensibilisation au diabète** est prévue le 13 novembre.
- **Pour l'identité de genre ou l'égalité femmes / hommes,** la part des femmes a augmenté de 2 % dans les effectifs de Caen indique la direction car des hommes sont partis. L'objectif de la direction est d'atteindre 46% de femmes dans l'effectif… Avec 37% aujourd'hui, on progresse lentement dit-elle. Une action est faite auprès des écoles, des jeunes recrues, des alternantes. Les postes sans candidature féminine sont systématiquement réaffichés dans une certaine limite. A compétence égale, il y a toujours une femme dans une short liste et sa candidature est privilégiée soutient la direction.

On constate une chute de moitié des femmes cadres à la Rédaction à cause d'un congé sabbatique d'une rédactrice en cheffe adjointe. Les cheffes d'édition ne sont pas comptabilisées non plus. Pas d'encadrante à la technique !

France Télévisions a choisi d'orienter sa politique sur trois critères de discrimination: le handicap, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, ce à quoi FO se félicite. Néanmoins, le code pénal compte 24 critères de discrimination parmi lesquels la nationalité, la situation de famille, l'âge, l'état de santé, les opinions politiques, la religion, l'appartenance syndicale … FO regrette l'absence de politique et de communication sur ces différents critères, tout aussi répréhensibles… Une vision réductrice de la diversité donc qui peut conduire à des injustices.

Service documentation: un plan d'action à la rentrée

La démarche d'accompagnement des documentalistes proposée par la PST, suivie par la psycho-ergonome et accompagnée par la médecin du travail et son infirmière a été restituée à la direction.
Il s'agissait d'analyser l'organisation du travail et les RPS (risques psychosociaux) par un état des lieux via un entretien individuel et collectif. La restitution à la direction a mis en évidence plusieurs aspects à prendre en compte: la reconnaissance au travail, la dynamique de groupe, la formation. Un plan d'action doit être élaboré avec accompagnement de la PST et restitution à l'équipe sans doute à la rentrée. Chacun doit retrouver sa sérénité au travail, conclut la direction.

Service communication: le plan d'action porte ses fruits

Les préconisations individuelles du plan d'action ont été établies en juin 2024. Les entretiens individuels se font désormais avec le chef de service et non plus avec le directeur régional. Les réunions de service non plus qui consistent à définir les priorités, évaluer la charge de travail, renforcer l'autonomie de travail sur des dossiers transverses. Un accompagnement et une formation par un cursus communication ont été proposés ainsi que la création d'un mail commun pour les demandes.

Une formation aux RPS est prévue en septembre pour le Codir avec le cabinet de psychologie ACCA. Une formation e.Learning est aussi disponible.

Le suivi des préconisations pourrait être levé à la fin de l'année.

Compte-rendu de la réunion « archivage drones » : atterrissage en douceur

Une réunion a eu lieu le 24 juin en présence des documentalistes, de cadres techniques, d'un chef d'édition et d'un rédacteur en chef adjoint. Face à l'accumulation de matière, un process d'archivage et une méthodologie ont été trouvés. L'archivage doit commencer cet été au moyen d'un poste installé à la documentation.

Afin de mieux référencer les images, il pourrait être demandé aux journalistes d'identifier par mail les images de drone ingestées.

A noter que les images de drone faites jusqu'à présent sont réutilisables.

La médecin du travail s'interroge sur la réalisation des images de drone.
Le directeur explique que les images sont réalisées soit par des sociétés extérieures soit par des JRI labellisés après s'être formés sur leur compte CPF, bénéficiant d'une accréditation civile et d'un drone fourni par l'entreprise. Elle précise qu'il existe un responsable des opérations de vol à France Télévisions (Hervé Colosio à Rouen) en charge du process d'habilitation.

La médecin du travail souhaiterait pouvoir suivre un droniste pour évaluer les gestes et postures du JRI, notamment si l'environnement est hostile. Elle souhaite aussi visiter les locaux de l'antenne.

Dans la foulée, FO l'a invitée à venir se mettre à proximité d'un Aviwest lors de nos envois d'images pour se rendre compte de la pression exercée par les ondes électromagnétiques sur les tempes, l'équivalent d'une dizaine de téléphones allumés en même temps à proximité de l'opérateur. Une exposition « atypique » selon l'Anses (association nationale de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail) qui, malgré les précautions d'usage peut présenter à terme un

problème de santé pour les salariés. Une situation dénoncée par les organisations syndicales depuis l'acquisition de ce matériel il y a près de dix ans. A noter que ce matériel est utilisé sur la base du volontariat au siège parisien… Une salariée enceinte peut aussi faire valoir son droit de retrait face à cet outils aux effets encore obscurs. (Voir la fiche des préconisations dans les sacs Aviwest).

Climatisation: coup de chaud difficile à vivre

Un problème sur une centrale du plateau principal a été relevé le 19 juin. Résultat, une montée en température jusqu'à 30° sur le plateau et au 2e étage qui a vivement indisposé certains salariés.
Le problème n'a pu être résolu que le 27 juin. En attendant, deux climatiseurs d'appoint ont été installés. Des thermostats dans des salles de montage vont être renouvelés, des travaux d'étanchéité calorifuge ont été faits indique la direction.

Le directeur indique qu'au siège, la climatisation a été sabotée empêchant le travail sur le plateau de France Info.

A Caen, outre les locaux techniques, la salle de réunion et certains bureaux, le bâtiment n'est pas climatisé. La direction technique précise qu'un travail sur l'isolation a été fait. Il existe aussi un système de ventilation, des ventilateurs électriques si besoin, des fontaines à eau. Certains bureaux sont chauds comme à la documentation, l'édition, la présentation.

La consigne est d'éviter d'ouvrir les fenêtres, de ventiler les zones et de s'hydrater.

Le médecin du travail précise que depuis le 1er juillet, l'employeur doit indiquer les risques chaleur dans le DUERP. Une vigilance doit être observée à partir de 28° pour un travail physique et 30° pour un travail de bureau. Boire trois litres d'eau par jour et par personne. Une fiche canicule doit bientôt être éditée pour un rappel des recommandations.

Accueil des stagiaires écoles: vers une réduction du nombre

Le gouvernement a demandé que les élèves de seconde fassent un stage de 15 jours avant les vacances d'été. Résultat, un trop-plein dans les entreprises aux capacités d'accueil limitées .

A Caen, il y avait au total quatre stagiaires. Il a été observé que deux stagiaires étaient livrés à eux-mêmes. La RH préconise deux stagiaires pour l'ensemble de la station pour ne pas gêner le service avec la nécessité que les tuteurs s'en occupent vraiment.

Le rédacteur en chef indique que les demandes se font trois mois à l'avance. Il y a parfois incompatibilité de planning entre les demandes et la disponibilité des tuteurs. La situation était meilleure cette année que l'an dernier selon lui. La réduction de l'accueil des stagiaires ne doit pas aller à l'encontre de l'éducation aux médias qui est aussi un objectif de l'entreprise.

Le chef de centre soulève une difficulté de gestion administrative. Il préconise deux stagiaires maximum pour que les tuteurs soient pleinement investis et que les conditions d'accueil soient meilleures.

Point 2 - Antenne

Information sur l'article 1 du relevé de conclusions des commissions de suivi du protocole de sortie de grève

Il s'agit pour les directions régionales d'élargir la semaine des 4 jours aux métiers qui n'étaient pas initialement « prioritaires ». Pour l'instant, il n'y a pas de demande particulière. Cela induit un relissage des congés et la prise en compte des nécessités de service dit la direction qui ne souhaite pas communiquer davantage à ce sujet.

Grille de rentrée: de beaux projets en perspective

La direction de l'antenne et des contenus a présenté sa grille de rentrée.
Cet été:

- **4 cases été avec des inédits :** Aïda, Le dialogue des Carmélites, Pour les beaux yeux de Mathilde, La parade opératique du millénaire, Punchak
- **Cinq 26 minutes** réalisés en studio à Rouen et deux dans des Smac (salles de musique actuelle)
- **Des programmes courts:** ça bacouette (langue normande), Eléments minuscules (petits insectes des mares et de l'estran), en amont des JT
- **En septembre:** des docs inédits qui donnent lieu à un article sur le numérique avec des extraits sur les réseaux sociaux où l'audience est forte
- **« Débat doc »** qui élargit la thématique du documentaire présenté par Laurent Quembre
- **Des documentaires évènements avec deux nouveaux films** constitués d'images amateurs de la période 45/60 et 60/75 + un doc sur les années 20
- **La Transat Jacques Vabre:**
  - ➔ un programme court de 20 numéros diffusé en octobre avant les JT
  - ➔ Un 26' sur Charlie Dalin si Itw possible
  - ➔ mission dans les coulisses de la transat, dans les JT du 20 au 24 oct, réalisée au Havre
  - ➔ Deux émissions spéciales (nationales) le jour du départ
- **Le studio virtuel,** installé sur le plateau B, servira de décor pour l'émission culturelle « Courants d'Art » mais aussi pour des programmes courts
- **Trois émissions de 52' produites en interne** pour la saison à venir (estuaire de la Seine, les châteaux de Guillaume produit par le CAT de Caen, les 10 ans de la réunification administrative de la Normandie)
- **Poursuite d'« Anachroniks »** avec 10 inédits à l'automne 2025 et 10 au printemps. La diffusion hebdomadaire a lieu tous les samedis en amont du 19/20. Cette émission a gros succès d'audience sur l'antenne TV et les réseaux sociaux. Des shorts sont diffusés et des modules sur You tube. Une rediffusion de tous les numéros est prévue en 2027.
- **Des Live sport,** pure numérique sur france.tv concernant le foot en nationale et le basket pro dont les captations sont encore soumises à des autorisations
- **Des Live musique** dans les 6 Smac normandes avec des artistes normands émergents programmés l'été et dans « Courant d'Art »
- **« Courant d'Art » continue**, enregistrée sur le plateau virtuel
- **Émissions du week end « Homard et cordon bleu »** le samedi à 11h15
- **« Ma petite escapade »** le dimanche à 12h55
- **« Piste verte » produit en interne** avec une réexposition des sujets Caen/Rouen. Neuf 26' sont possibles

- **Deux émissions de divertissement:** « Ma première fois »: diffusion au niveau national et fabriquées par Média TV. Il s'agit d'une immersion dans une manifestation d'un territoire. Ex: la foire aux harengs à Dieppe
- **Abers Road,** rencontre d'artistes en France dont une en Normandie (production bretonne)
- **Programmes courts avec le studio virtuel** sur « nos villes disparues » pour connaître nos villes avant la guerre / 60 ans de télévision normande / Normandie vue du ciel pour valoriser nos images de drone.

Magazine d'information sur le SMC: il faudra désormais faire appel à un producteur privé

L'équipe est contente d'avoir pu réaliser ce produit en interne qu'elle a proposé, même si les conditions étaient hypertendues. La direction l'est aussi compte tenu du temps très réduit lié à la case de diffusion rapprochée du 12 juin. C'est un succès de réalisation dans ce temps imparti, c'est un succès d'audience dit-elle.
Cependant, la direction ne souhaite pas reproduire l'expérience dans ces conditions exceptionnelles. Le journaliste sera dorénavant accompagné par un producteur privé selon le processus RH qui consiste à prendre un sans solde et se mettre à disposition de la société privée en charge de la réalisation, susceptible aussi, dit la direction, de trouver du financement.

FO s'est félicité de la qualité du produit réalisé et du succès d'audience. Néanmoins, le syndicat a dénoncé les conditions de réalisation de ce magazine (rythme deux fois plus élevé que dans le privé). FO regrette que ce type de magazine ou documentaire d'information ne puisse plus se faire en interne dans des conditions normales, comme c'était le cas il y a encore quelques années. France Télévisions a choisi d'externaliser massivement les programmes (au-delà de ses obligations légales) vers les sociétés de production privées. Elle le fait maintenant pour l'information. Attention dit FO au glissement progressif de l'information vers l'extérieur et de fait à une privatisation rampante de l'entreprise qui viendrait de l'intérieur. Ce qui donne déjà des idées à certains politiques partisans d'un changement de statut de l'entreprise.

Weekend maritime: une opération réussie

Le chef de centre indique que des moyens légers et efficaces ont été déployés pour assurer la couverture de l'évènement où il y avait des contraintes d'accès. Émissions et JT ont été produits sans difficulté malgré une baisse de débit le midi, résolue le soir. Il note une satisfaction et des retours positifs des équipes.

Côté éditorial, nous étions au cœur d'une fête populaire, au plus près des citoyens avec trois points de direct dit le rédacteur en chef. Le côté festif, le patrimoine et l'histoire maritime ont été traités. Les moyens déployés étaient à la hauteur de cet événement, ajoute-t-il.

FO a salué le travail riche tant sur la forme que sur le fond avec des stand up embarqués sur des bateaux et de très bons reportages, une mise en image et une présentation vivante, tout cela réalisé avec des équipes mixtes CDI et CDD.

Point 3 - Emploi / Formation

- ➔ **Un poste de journaliste rédacteur** est libéré depuis le 19 juin suite à un licenciement. Le poste est en cours de réflexion quant à sa reconduction.
- ➔ **Le poste de rédacteur en chef du numérique** doit être pourvu en septembre après une série d'entretiens.
- ➔ **Une décision est en cours concernant un alternant chargé d'édition numérique.**
- ➔ **Le poste de documentaliste** est en attente d'une décision parisienne pour une mise en consultation à la rentrée.
- ➔ **Un appel d'offre national par la direction des achats hors programme** doit être lancé prochainement pour le maquillage.
- ➔ **Cet été, des rédacteurs en chef remplaçants sont prévus:** Céline Rolland, Nicole Fachet, Anne-Lise Fantino, Audrey Alos, Catherine Zemmouri et Frédéric Cartaud
- ➔ **Au web:** Julien Pavy et Lucas Hobe.

Divers

Le distributeur d'essuie main au 2e étage doit être réparé par la société prestataire.

Deux figures de France•3 Normandie s'en vont.
FO souhaite une excellente retraite à Sabine Daniel et à Jacques Vetter

Prochaine réunion de l'instance de proximité le 21 août 2025

Si vous avez des questions, des remarques, des revendications, merci de les adresser à **vos représentants de proximité FO : François Ormain** et **Marc Michel-Dherissart**

Numéros utiles

Assistantes sociales : Sté Social Direct au 0805 035 433
Site d'inscription : https://francetv.socialdirect.fr/ - Code de connexion : FTV23
Mail : support.beneficiaire@socialdirect.fr

Discrimination : www.allodiscrim.fr - Code FTV: 1277

Psychologue du travail: Cabinet Acca Conseil.
Ligne pour les salariés non managers: tel: 0 800 73 08 70
Ligne pour les salariés managers, RH et RP : tel: 0800 730 875

Médecine du travail au 02 31 72 75 09 / Dr Camille Ganivet

Primo écoutant: votre organisation syndicale